



La lettre des Certifiés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !



Le Service Public du cœur



Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
Christine MOINE-UIBER	Lycée Brémontier à BORDEAUX Responsable académique 2nd degré
Evelyne BRUN	Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPN des Certifiés
Evelyne FAUGEROLLE	Collège Les Lesques à LESPARRÉ Elue à la CAPA des certifiés
Patricia ESCAPIL	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA et à la CAPA des certifiés
Laurence NAUMOT	LG René Cassin à BAYONNE Elue à la CAPA des certifiés
Vincent FAUVEL	Collège Anatole France à CADILLAC Elu à la CAPA des certifiés
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N° 12

22 janvier 2014



**Toute l'équipe militante du SE-UNSA de Bordeaux
vous présente à toutes et à tous
ses meilleurs voeux pour 2014.**

Sommaire

- [Avancement d'échelon des certifiés](#)
- [Notation Administrative](#)
- [Avancement à la Hors classe](#)
- [Devenir agrégé par liste d'aptitude](#)
- [Langues vivantes au bac](#)
- [DGH rentrée 2014](#)

AVANCEMENT D'ECHELON des Certifiés

La CAPA s'est déroulée le 18 décembre 2013. Vous trouverez sur le site du SE-UNSA de l'académie de Bordeaux les barèmes des derniers promus au Grand Choix et au Choix pour chacun des échelons. Tous les collègues adhérents du SE-UNSA et promouvables ont été informés du résultat les concernant par courrier.

Lors de la CAPA 2012, le SE-UNSA avait dans sa déclaration préalable, attiré l'attention de l'administration sur l'injustice que vivaient les collègues non inspectés de longue date, retardant ainsi leur avancement.

Nous avons été entendus puisque dans sa note de service du 15/11/13, le Recteur établit qu'un collègue non inspecté depuis 5 ans verra sa note pédagogique revalorisée d'autant de point que d'échelon gravis pendant cette période. Par ailleurs, et c'est une nouveauté dans notre académie, cette note revalorisée continuera de l'être dès lors qu'un échelon sera passé, sans nouvelle inspection.

Si le SE-UNSA se félicite de cette nouvelle disposition, nous demandons que la première revalorisation se fasse au bout de 3 ans au lieu des 5 ans actuels.

Pour plus d'infos : [lire la déclaration de la CAPA](#)

(http://sections.se-unsa.org/bordeaux/IMG/pdf/Declaration_CAPA_Avancement_18_dec_2013_-_Certifies.pdf)

[Lire les barèmes des derniers promus](#)
(<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article698>)

[Sommaire](#)

NOTATION ADMINISTRATIVE 2013/2014

La campagne de notation administrative se déroule jusqu'au 3 février 2014.

Rappel de certaines règles :

- Augmentation maximum de 0,5 point pour toute note inférieure à 39 et de 0,1 point pour les notes comprises entre 39 et 40, dans les limites fixées par les grilles de référence.
- Pour toute note hors limites des grilles, pour toute augmentation supérieure à celles indiquées ci-dessus, pour toute baisse de note, un rapport circonstancié du chef d'établissement est exigé.

Vous pouvez demander un entretien à votre chef d'établissement en particulier si vous n'êtes pas d'accord avec sa proposition de note.

Les TZR sont notés dans leur établissement de rattachement administratif (RAD pérenne).

Vous pouvez contester la note attribuée par le chef d'établissement jusqu'au 13 février 2014, et la note harmonisée par le rectorat jusqu'au 28 mars 2014. Dans tous les cas, nous envoyer un double de votre courrier de contestation. La CAPA qui examine les contestations des notes administratives est prévue le vendredi 6 juin 2014.

[Lire circulaire rectorale et grille de référence](#)
(<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article489>)

[Fiche SE-UNSA sur la notation administrative](#)

(http://sections.se-unsa.org/bordeaux/UserFiles/File/Notation_administrative.pdf)

[Sommaire](#)

AVANCEMENT A LA HORS CLASSE

La circulaire rectorale vient d'être publiée. Les critères de barème utilisés pour établir le classement sont identiques à ceux de l'an passé. Tous les collègues à partir du 7ème échelon de la classe normale sont concernés, et peuvent donc enrichir leur dossier sur I-Prof jusqu'au 21 janvier.

Si le barème du passage à la Hors Classe n'a pas été modifié, une nouveauté importante est mise en place par la circulaire rectorale du 3 janvier 2014. En effet, l'échelon pris en considération est celui au **31 août de l'année scolaire en cours** et non plus de l'année scolaire précédente. De même, pour les collègues au 11ème échelon, la date prise en compte est le 31/08/14 et non plus le 31 décembre de l'année en cours.

Il en résulte une bonification plus rapide dans le barème de la hors classe. Alors faites vos comptes ! Et n'oubliez pas de nous adresser votre fiche de suivi syndical **accompagné des pièces justificatives** (affectations ZEP, APV, EREA...).

Les chefs d'établissement donneront leurs avis entre le 22 janvier et le 7 février 2014, les inspecteurs entre le 11 février et le 4 mars.

La CAPA compétente pour l'accès à la hors classe des Certifiés se déroulera **le vendredi 6 juin 2014**.

Plus d'infos et fiche de suivi syndical : [HORS CLASSE des certifiés, professeurs d'EPS, PLP, CPE - Rentrée scolaire 2014](#) (<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article707>)

[Sommaire](#)

Devenir agrégé par liste d'aptitude

Les enseignants certifiés peuvent accéder au corps des agrégés en s'inscrivant sur la liste d'aptitude dès lors qu'ils remplissent les conditions suivantes :

- Etre âgé d'au moins 40 ans au 01/10/2013.
- Justifier de 10 ans de service effectif d'enseignement dont 5 ans dans leur corps.
- Etre en activité dans le 2nd degré ou l'enseignement supérieur, en détachement ou mis à disposition d'une autre administration.

L'inscription se fait via I-Prof
du jeudi 9 au vendredi 31 janvier 2014

et se compose de la mise à jour du CV et de la rédaction d'une lettre de motivation **en ligne** dans la rubrique "les services / complétez votre dossier".

[Lire la circulaire rectorale](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article703)
(<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article703>)
[Sommaire](#)

Langues Vivantes au bac, la consultation se poursuit

Les organisations syndicales représentatives au CTA, dont le SE-UNSA, ont été reçues par Mme Jolliat, Secrétaire Générale, le vendredi 10 janvier 2014. Il s'agissait de discuter de la mise en place d'une banque de données pour l'épreuve de compréhension orale, conformément aux directives du Ministère.

Si rien ne change pour la session 2014, les collègues de langues devraient pouvoir bénéficier d'une banque de données académique pour la session 2015.

Nous avons demandé qu'un cadrage soit fait par le Ministère afin de préciser notamment les modalités de publications des sujets. Doivent-ils être validés ou non par les IA-IPR ? De son côté, le SE-UNSA vous fera parvenir un questionnaire dès la fin des épreuves orales pour que vous puissiez nous donner votre avis sur le déroulement des épreuves 2014.

Mme Jolliat, Secrétaire Générale, s'est par ailleurs engagée à envoyer une circulaire aux chefs d'établissement pour préciser les conditions matérielles et logistiques de l'épreuve.

[Sommaire](#)

D.G.H. : Elles arrivent dans les établissements

Pour l'ensemble des établissements du second degré, une dotation supplémentaire de 140 emplois (83 Heures Poste et 57 en HSA) a été octroyée à l'académie de Bordeaux.

Vous pouvez solliciter votre chef d'établissement qui peut vous la communiquer. En cas de refus, n'hésitez pas à contacter les sections départementales du SE-UNSA. Les projets de DGH vont être discutés en C.T.S.D. (Comité Technique Spécial Départemental). Puis les répartitions par disciplines des DGH définitives devront être votées par les C.A. De ces répartitions dépendent les créations et suppressions de postes.

Pour tout problème, vous devez contacter les sections départementales ou académique du SE-UNSA. Nous pouvons vous accompagner dans vos démarches éventuelles auprès des DSDEN.

Consultez sur le site du SE-UNSA Bordeaux, dans le cadre de la préparation de la Rentrée 2014, les [modalités de détermination des enveloppes départementales](#).

(http://sections.se-unsa.org/bordeaux/IMG/pdf/R14_modalites_de_determination_des_enveloppes_departementales.pdf)

[Sommaire](#)

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org